

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-4-3-3

Séance du vendredi 23 octobre 2009

VOLGELSHEIM AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT RUE DU RHIN CONVENTION FINANCIÈRE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis du Président de la 3^{ème} Commission de la Voirie, Infrastructures, Transports et Transports scolaires en date du 29 septembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention financière, dont le projet est annexé au rapport, qui prévoit la participation financière du Département du Haut-Rhin aux travaux de réalisation d'une aire de retournement pour les poids lourds en extrémité de la rue du Rhin à VOLGELSHEIM pour un montant total estimé à 4 255 € ;
- autorise le Président à signer et à exécuter cette convention à conclure avec l'Etablissement Public du Port Rhénan COLMAR – NEUF BRISACH ;
- précise que la dépense de 4 255 € sera imputée au budget du Département au Programme A211, « Aménagement du carrefour RD 52 - RD 29 à BIESHEIM », Chapitre 204, Nature 20417. Les crédits de paiement, étant inscrits actuellement sur le programme A111, Chapitre 21, devront faire l'objet d'un transfert sur le programme A211, Chapitre 204 lors de la prochaine DM 2.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions